

Délibération n°625 Projet de Voie Verte Consultation d'un écologue

Réunion du Comité Syndical du 04 avril 2019

Convoqué le vingt- cinq mars deux mille dix-neuf, le Comité syndical s'est réuni le quatre avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa 91^e séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Communauté, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

91º Séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20190404-DCS625-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2019

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT Madame Nadine ALAPETITE Madame Pascale AMEIL Madame Martine BELLEROSE Madame Jacqueline BOLIS Monsieur Gérard BONHER Monsieur Roland BONJEAN Monsieur Nicolas BONNET Monsieur Gérard CHANSARD Monsieur Serge CHALEIL

Monsieur Jean-Michel CHARLAT

Monsieur Joël DERRÉ
Madame Martine FAUCHER

Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jérôme PIREYRE
Madame Claude PRACROS
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER

Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir : NÉANT

Étaient excusés / absents :

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jacques CHEVALIER

Monsieur Cyril CINEUX

Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX

Monsieur Jean-Paul CUZIN Monsieur Alain DEAT

Monsieur Antoine DESFORGES

Monsieur Laurent DIAS Monsieur Gérard DUBOIS Monsieur Philippe GAILLARD Madame Blandine GALLIOT Monsieur Roger GARDES

Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING Monsieur Mohand HAMOUMOU Monsieur Jean-Maurice HEINRICH

Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Philippe PERRET

Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gérard VIALAT

Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Projet de Voie Verte Consultation d'un écologue

Monsieur le Président explique que le projet de voie verte le long de la rivière Allier d'Authezat à Pontdu-Château, sous Maîtrise d'ouvrage du PETR Le Grand Clermont et maitrise d'œuvre déléguée au Département du Puy-de-Dôme, assure deux principales fonctions :

- permettre la réappropriation de la rivière Allier par les habitants du Grand Clermont en offrant un espace sécurisé et aménagé pour la pratique d'activités de plein air, là où il existe un réel déficit d'équipements structurants;
- constituer une nouvelle offre touristique à même d'attirer un public d'itinérance et de participer à une meilleure diffusion de la fréquentation touristique départementale fortement concentrée sur le secteur de la Chaîne des Puys.

Ainsi, les objectifs recherchés du projet sont de :

- Concourir fortement à l'aménagement et au développement du territoire du Val d'Allier en donnant une place plus centrale à la rivière,
- Favoriser l'usage des modes doux pour les déplacements de loisirs et quotidiens,
- Participer à la préservation de la rivière Allier et de ses milieux,
- Faire s'approprier la rivière Allier par la population locale,
- Rééquilibrer la fréquentation touristique au sein du Puy-de-Dôme,
- Développer l'offre de sports en pleine nature dans le Puy-de-Dôme en développant l'offre en matière de voie verte (une seule dans le département existe à ce jour).

Les objectifs opérationnels visent à :

- Réaliser des aménagement sécurisés et continus pour les usagers,
- Aménager des tronçons accessibles au plus grand nombre et notamment aux personnes en situation de handicap,
- S'assurer de la préservation des espaces naturels traversés et de la faune qu'ils abritent,
- Participer au développement des continuités écologiques.

À ce jour, l'engagement des travaux est prévu au second semestre 2019 dès l'obtention des diverses autorisations administratives nécessaires pour un objectif de mise en service des aménagements courant 2021.

Dans ce cadre, en réponse aux impacts potentiels du projet sur le milieu naturel, des mesures vont être mises en place afin de protéger les milieux, les espèces floristiques et faunistiques qu'ils abritent, ainsi que leurs déplacements (Trame Verte et Bleue). On distingue notamment les mesures d'évitement et de réduction et des travaux de génie écologique d'accompagnement portés par le maitre d'ouvrage.

Il est donc nécessaire de s'adjoindre les services d'une mission d'écologue pour l'animation, le conseil et l'assistance pour les prescriptions et la mise en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'aménagement de la voie verte.

Elle se décompose en deux phases :

- le conseil en tant qu'appui scientifique dans l'application des mesures en faveur de la biodiversité définies dans les dossiers réglementaires (étude d'impact et autorisation environnementale) au stade de la préparation des pièces de consultation des opérateurs économiques (phase DCE travaux);
- l'assistance en phase travaux dans la mise en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité, dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral à intervenir, portant autorisation environnementale.

Le coût prévisionnel de cette prestation est de 84.000,00 € HT avec le plan de financement suivant :

- LEADER Val d'Allier du Grand Clermont : 50.000,00 €

- État (contrat de ruralité 2019) : 17.200,00 €

- PETR du Grand Clermont: 16.800,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver l'opération telle que présentée par Monsieur le Président,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce projet,
- D'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel,
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif des exercices concernés.

À Clermont-Ferrand, mercredi 10 avril 2019.

Dominique ADENOT,

Président.